BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 16 juin 2017**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction appui administrative et financière DGVT**	***N° 2017-362***

Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences (ALPHA - RLH) - Subvention de fonctionnement 2017 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Présentation de l'association ALPHA :

L'animation par l'association ALPHA (association laser, photonique, hyperfréquences & applications), structure de gouvernance du pôle de compétitivité, permet le développement des filières technologiques laser/photonique et hyperfréquences en Nouvelle-Aquitaine sur la base du triptyque recherche/formation/industrie d'une part, et de la dynamique d'exploitation et de maintien en conditions opérationnelles du très grand instrument de recherche que constitue l'ensemble Laser MegaJoule (LMJ) / Laser PETAL (Petawatt Aquitaine laser) d'autre part.

Cette action est positionnée sur les thématiques d'amont en aval de la photonique, une des six technologies clés du 21ème siècle reconnue par l'Europe, et de l'électronique haute fréquence (un vecteur majeur pour les nouveaux produits high-tech (technologies de pointe). Elle fera émerger des innovations de rupture dans les prochaines décennies au service de l'innovation technologique et du développement économique (croissance) du territoire.

En regroupant ses compétences, le nouveau pôle gagne en taille critique et s'assure une capacité accrue à générer des projets de R&D (Recherche et développement) et à les accompagner jusqu'au marché. Il entend soutenir la recherche et l'innovation grâce à des collaborations renforcées entre laboratoires et entreprises afin de mieux cibler les marchés émergents, tels que, par exemple, l'e-santé.

Parmi ses objectifs prioritaires, figure l'amélioration de l'attractivité du territoire, à travers notamment, l'élaboration d'actions et de projets structurants inter filières en région. Le pôle prévoit ainsi l'animation d'événements ouverts à toutes les entreprises et la représentation des secteurs d'activité dans les instances nationales et européennes. Il va également établir des partenariats avec d'autres pôles de compétitivité ou des réseaux d'entreprises régionaux et nationaux, aider les PME (petites et moyennes entreprises) à se développer à l'export, et faciliter leur passage au stade d'ETI (entreprises de taille intermédiaire), le tout dans un cadre de sécurité économique.

Aujourd'hui, les deux pôles réunis regroupent 258 adhérents pour 188 entreprises dont de grands donneurs d'ordre tels que Thales Group, Dassault Aviation, Airbus Safran Launchers, Safran Helicopters, ALCEN, AGFA Healthcare, CNIM, Legrand, Bouygues Construction etc., ainsi que les sites du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives). Au total, les adhérents représentent près de 6 500 emplois directs hautement qualifiés et environ 20 000 emplois indirects en Nouvelle-Aquitaine. D'ici à fin 2018, le pôle vise 300 à 350 adhérents. Le potentiel de croissance est important, l'équipe ayant déjà identifié dans la région de nombreuses entreprises susceptibles de devenir membres et de bénéficier de l'expansion et des synergies croissantes du pôle. Depuis 2005, le nouveau pôle compte 926 projets labellisés pour un montant total de 1 517 M€ et 427 projets financés pour un montant de 846 M€ dont 382 M€ d'aide publique (71% État, 27% Région et 2% Europe).

2. Bilan d'activités 2015 :

L'année 2015 a permis au pôle d'accentuer son virage stratégique visant à la multiplication du montage de projets industriels dans la droite ligne du nouveau contrat de performance signé avec l'Etat et la région Aquitaine.

2015 a aussi été une année riche d'événements (séminaires, conférences, partenariats, forum des adhérents, journées portes ouvertes, etc.) pour les membres avec une participation active et une fréquentation à la hausse.

L'activité à l'international du pôle a également été renforcée via le lancement de la mission USA en partenariat avec le « French Tech Hub » qui facilite le développement à l'export des entreprises innovantes (petites et moyennes entreprises).

L'année 2015, année internationale de la Lumière, a aussi permis au pôle de signer deux partenariats de sa feuille de route stratégique : un avec la préfecture de région dans le domaine de l'intelligence économique, et l'autre avec l'association francilienne Opticsvalley dans le domaine technologique.

L'année 2015, a été marquée également par les 10 ans du pôle Route des Lasers, ainsi que par deux évènements organisés par le pôle :

- les journées portes ouvertes de l'Institut d'optique d'Aquitaine (les 9 et 10 octobre 2015) a accueilli plus de 200 personnes (scolaires et large grand public), autour d'un programme mêlant
- présentations orales, films, démonstrations et discussions informelles ;
- le 3ème forum des adhérents du pôle de compétitivité Route des Lasers s'est tenu les 9 et 10 octobre 2015 à l'Institut d'Optique d'Aquitaine, réunissant plus de 160 participants.

Fin 2015, le pôle Route des Lasers comptait 163 adhérents, soit une croissance de 24 % par rapport à l'année 2014 : 118 entreprises - 88 % de TPE (Très petites entreprises)/PMI (Petites et moyennes industries), 6 % de ETI (Entreprises de tailles intermédiaire) et 6 % issus de grands groupes -, 31 organismes de formation, 5 institutionnels, 8 individuels et 1 mécène (la SEML Route des Lasers).
Parmi ces nouveaux adhérents : 38 entreprises, 3 organismes de formation et de recherche et 1 individuel.

3. Bilan d'activités 2016 :

En cohérence avec la nouvelle carte territoriale de la France (13 régions), l'année 2016 a été principalement dédiée au projet de fusion du pôle Route des Lasers avec le pôle de compétitivité Limousin Elopsys (Limoges) pour la recherche de synergies (académiques et industrielles) et la construction d'un écosystème de plus grand format (augmentation du nombre d'adhérents de 58%, structuration de l'activité du pôle au travers de DAS (Domaines d'activités stratégiques) fondateurs et appliqués, dynamique de projets et développement économique, composantes structurantes …).

A travers cette fusion, l'objectif visé est la création d'un nouveau pôle opérationnel au 1er janvier 2017 dans la grande région Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes. L'année 2016 a ainsi porté sur la validation officielle du projet de fusion par les investisseurs institutionnels des pôles Route des Lasers et Elopsys, la construction du nouveau contrat de performance et du budget 3.0 du nouveau pôle, des expérimentations sur le projet de nouvel organigramme et le déroulement du processus juridique qui a conduit in fine à la création et la publication officielle du nouveau pôle.

L'évolution organisationnelle et fonctionnelle du pôle Route des Lasers a également été poursuivie : transfert des contrats de travail des permanents de l'agence régionale Aquitaine Développement Innovation vers le pôle ; modèle économique et nouvelle mécanique budgétaire ; organigramme du nouveau pôle et définition des postes ; sécurité économique.

Dans sa logique de fertilisation croisée technologies/marchés et d'élargissement de son influence géographique, le pôle Route des Lasers a assuré l'animation de ses partenariats signés avec les pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprises régionaux Aerospace Valley (Midi-Pyrénées), Inno'Vin (Aquitaine) et Opticsvalley (Ile-de-France), en envisageant de nouvelles opportunités partenariales dans le cadre de la grande région, et a maintenu son implication au sein des organisations au plan national Comité national d'optique et photonique (CNOP), Association française des pôles de compétitivité (AFPC), et au plan européen Photonics21. Sur la base de sa méthodologie pour l'émergence et l'accompagnement de projets d'innovation – ANR (Agence nationale de la recherche), FUI (Fonds unique interministériel), PIA (Programme d'investissement d'avenir), PSPC (Projets de R&D structurants pour la compétitivité), Rapid (Régime d'appui à l'innovation duale), Astrid (Accompagnement spécifique des travaux de recherche et d'innovation de défense), Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), BPI France (Banque publique d'investissement), Région, Horizon 2020, Cosme (Programme pluriannuel européen pour la compétitivité des entreprises et des PME), Instrument PME…, le pôle Route des Lasers a amplifié le travail de terrain (via ses animateurs de DAS et experts en soutien) dans le but de faciliter l'émergence de nouveaux partenariats et projets d'innovation dans un schéma collaboratif d'une part, et accroître sa surface d'adhérents, d'autre part.

En 2016, l'équipe du Pôle a ainsi mis en œuvre les actions suivantes :

- Accompagnement des dossiers d'implantation d'entreprises innovantes (développement endogène ou exogène) mis à l'étude en 2015;
- Organisation de la 5ème convention d'affaires Invest in Photonics qui devient *"Inpho, Corporate Venturing Summit, from photonics and beyond"* et qui s'est tenue les 11 et 12 octobre 2016 à Bordeaux (Palais de la Bourse) pour le financement privé de l'innovation dans les PME ;
- Organisation de la 1ère édition de PHAROS Event 2016, événement international qui s'est tenu du 24 au 26 octobre 2016 à l'Institut d'optique d'Aquitaine (Talence). Cet événement a participé de l'animation du Domaine d'activité stratégique (DAS) "Photonique, aéronautique et spatial" (PHAROS) du pôle co-animé avec le partenaire Aerospace Valley, du rayonnement scientifique et technique et du marketing du territoire du pôle ainsi que de la promotion de la photonique française ;
- Accompagnement à l'internationalisation des PME (Petites et moyennes entreprises) du pôle (Chine, USA, Europe);
- Accompagnement à l'intelligence économique (veille technologique, sécurité économique et réseaux d'influence) pour le rayonnement et la réputation du pôle ainsi que pour la compétitivité et la croissance de ses membres en partenariat avec le laboratoire GREThA via une action collective État - Région ;
- Soutien à l'action du Centre de formation PYLA : formation continue en photonique de base et appliquée ; projet DEFI Photonique (Regroupe l'ensemble de la filière optique photonique française dans le cadre des investissements d'avenir) ; visibilité à l'international en particulier à l'Europe ; Commission formation du CNOP (Comité national d'optique et de photonique) ; Comité national de sécurité optique (CNSO) ; communication.

4. Programme d'action 2017 :

Le contrat de performance 2017-2018 du pôle a été signé, le 8 décembre 2016, par l'État avec la Défense comme ministère de référence, la région Nouvelle-Aquitaine, les métropoles de Bordeaux et Limoges et la communauté d'agglomération de Brive. Ce plan d'actions présente les principaux objectifs du pôle pour l'année budgétaire 2017 pour chacun de ses trois axes d'animation.

4.1 Gouvernance et écosystème du pôle

En 2017, la priorité du pôle est de finaliser son cadre de fonctionnement (contrats de travail ; règlement intérieur administratif, financier et social ; moyens informatiques ; aménagement de bureaux…) et de déployer son organisation opérationnelle (15 équivalents temps plein dont 10 salariés du pôle et 21 opérationnels) tout en garantissant la tenue de ses objectifs tels que définis dans sa feuille de route stratégique - technologique conformément au contrat de performance en vigueur. Il est à préciser que les deux animateurs de l'action collective PERF-in-PME (accompagnement à la croissance des entreprises) et du délégué Chine sont financés hors budget d'animation.

Le territoire d'animation du pôle couvre la totalité de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette mission d'animation (moteur principal de l'action du pôle) sur un zonage étendu a pour objectif de dégager des synergies académiques et industrielles et de construire un écosystème de plus grand format et plus puissant (augmentation du nombre d'adhérents de 58%, structuration de l'activité du pôle au travers de ses DAS, projets de R&D, développement économique et croissance des entreprises, composantes structurantes…).

L'année 2017 permettra aussi de finaliser le processus d'émancipation du pôle (indépendance vis-à-vis de l'agence régionale Aquitaine Développement Innovation Nouvelle-Aquitaine) sur le plan de l'informatique et de la politique de protection de l'information et des systèmes d'information avec l'installation d'un serveur dédié en zone à régime restrictif (ZRR) au sein du bâtiment IOA (Institut Optique Aquitaine) et le transfert sécurisé des données (conformément au partenariat avec le CRIET Nouvelle-Aquitaine).

Dans sa logique de fertilisation croisée Technologies / Marchés et d'élargissement de son influence géographique, le pôle poursuivra l'animation de ses partenariats officiels avec les pôles de compétitivité et réseaux d'entreprises régionaux : Aerospace Valley (Occitanie) ; Inno'Vin (Nouvelle-Aquitaine) et Opticsvalley (Île-de-France), en envisageant de nouvelles opportunités partenariales dans le cadre de la grande région et maintiendra son implication au sein des organisations au plan national AFPC (Association Française des Pôles de Compétitivité), CNOP (Comité national d'optique et de photonique) et au plan européen Photonics21 et European Microwave Association (EuMA).

4.2 Innovation, projets et développement industriel

Le pôle de compétitivité ALPHA – Route des Lasers & des Hyperfréquences amplifiera le travail de terrain pour la prospection en déployant sa nouvelle offre de services structurée dans le but de faciliter l'émergence de nouveaux partenariats, projets d'innovation, la création, l'implantation et la croissance d'entreprises dans un schéma collaboratif d'une part, et d'accroitre sa surface d'adhérents d'autre part.
Pour répondre à un besoin spécifique en innovation, le "PASS Innovation" du pôle permet ainsi de favoriser l'émergence d'idées et de projets d'innovation technologique et d'impulser des dynamiques collaboratives pouvant aboutir à la mise sur le marché de solutions innovantes à fort potentiel.

L'offre de services couvre le processus global de management de l'innovation qui s'articule autour de trois piliers :

- détecter et faire émerger des projets d'innovation ;
- accompagner le montage de projets collaboratifs ;

- assurer la labellisation des projets (un comité de labellisation refondu dans sa composition et dans son règlement de fonctionnement) et un suivi post-labellisation.

L'offre de services comprend trois typologies de services répondant à des modèles économiques distincts. L'introduction de services payants fait écho aux recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours des pôles 3.0 qui s'est tenue en 2016 :

- un ensemble de services inclus dans la cotisation de base (variable en fonction de la taille de l'entreprise) est proposé,
- une cotisation variable, spécifique aux services de suivi de R&D, est applicable à tous les membres du pôle pour chaque participation à un projet de R&D (industriel) labellisé et sélectionné pour le financement en année N-1. Le barème de la cotisation variable est fonction de l'aide accordée pour chaque projet et s'ajoute à la cotisation de base.

Enfin, certains services réalisés soit directement par le pôle, soit en sous-traitance avec des acteurs de l'écosystème (clusters ou réseau d'entreprises, partenaires, experts et cabinets de conseil spécialisés, plateformes technologiques, centres de transfert, etc.), font l'objet d'une tarification spécifique à chaque service.

4.3 Croissance et services aux laboratoires / entreprises

Dans un but de développement économique territorial, le pôle, via sa stratégie et son plan d'action marketing construit sur le premier trimestre 2017, accompagnera aux côtés des collectivités locales, dont Bordeaux Métropole, les dossiers d'implantation d'entreprises (développement endogène ou exogène) mis à l'étude en 2016 et vendra la marque Route des lasers & des hyperfréquences dans le but d'accroitre l'attractivité de son écosystème et de ses services.

- Evénementiel :

En 2017, le pôle exercera les missions suivantes :

- réunions préparatoires à l'organisation de la 6ème convention d'affaires *"Inpho, Venturing Summit, from photonics and beyond"*, prévue en octobre 2018 à Bordeaux (Palais de la Bourse) et destinée au financement privé de l'innovation dans les PME,
- réunions préparatoires pour la tenue de la 2ème session PHAROS Event. Un tel événement, de dimension internationale, participe directement de l'animation du domaine d'activité stratégique (DAS) "Aéronautique, Spatial et Défense" (PHAROS) du pôle co-animé avec le partenaire Aerospace Valley, du rayonnement scientifique et technique, du marketing du territoire du pôle et de la promotion des deux filières technologiques photonique et hyperfréquences françaises,
- organisation d'une journée "Antenne / Éléments rayonnants du futur" dans le cadre des DAS "Electronique - Hyperfréquences" et "Communication, Sécurité",
- organisation de la 5ème édition de la journée BIPSA (Bio-imagerie, photonique et santé en Nouvelle-Aquitaine) dans le cadre du DAS "Santé, Dispositifs Médicaux & Autonomie",
- organisation d'une journée "Bâtiment du futur » dans le cadre du DAS "Énergie, Bâtiment Intelligent" et du DAT (Domaine d'activités transverse)"Numérique",
- organisation de la 3ème édition de la journée Vigne, Vin, Optique et Photonique (VVOP) dans le cadre du DAS "Photonique - Laser",
- préparation du 5ème symposium LAPHIA (IdEx Bordeaux), événement qui participe du rayonnement scientifique du pôle,

- organisation de séances d'information baptisées "5-à-7" sur divers sujets d'intérêt pour le monde de l'entreprise tels que : Design ; CIR / CII ; sécurité laser ; Propriété Intellectuelle…

➢ Accompagnement à l'industrialisation et l'intelligence économique :

Outre les événements précités, le pôle poursuivra sa mission d'accompagnement à l'internationalisation de ses PME innovantes sur les marchés Chine et Etats Unis. Cette mission fait l'objet d'un financement spécifique hors animation en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine (la participation financière des industriels étant majoritaire dans l'équilibre budgétaire).

Le pôle poursuivra également son action d'accompagnement à l'intelligence économique (veille technologique, sécurité économique et réseaux d'influence) pour le rayonnement et la réputation du pôle ainsi que pour la compétitivité et la croissance de ses membres en partenariat avec un prestataire privé pour la production d'une veille mensuelle d'une part, et avec le laboratoire GREThA de l'Université de Bordeaux pour la formation à l'intelligence technologique via une action collective État – Région d'autre part.

➢ Promotion :

Souhaitant démultiplier l'impact des composantes structurantes de son écosystème le pôle continuera à accompagner la promotion des laboratoires et des filières de formation initiale sur son champ thématique (visites de laboratoires ; rencontres étudiants/entreprises). De même le maillon du transfert de technologie étant crucial dans la chaîne de l'innovation, le pôle accompagnera les Centre de Ressources Technologiques ALPHANOV et CISTEME dans leurs enjeux de déploiement régional, d'élargissement thématique et d'activité qui sont des vecteurs de montée en compétence, de croissance et d'emplois.

➢ Formation professionnelle :

Enfin, le pôle maintiendra son soutien à l'action et à la communication du Centre de formation professionnelle PYLA en charge :

- de la formation continue en photonique de base et appliquée tout en ouvrant une discussion pour un élargissement de l'offre de formation vers le domaine des hyperfréquences ;
- du pilotage du projet DEFI Photonique (action formation professionnelle) ;
- de l'animation du Comité national de sécurité optique (CNSO).

5. Plan de financement :

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 57 000 € et en 2016 pour un montant de 42 750 € (3/4 de 57 000 €, financement année incomplète) est sollicitée cette année pour un soutien financier de 57 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 327 000 €.

La subvention qu'il est proposé d'accorder en 2017, d'un montant de 57 000 € se base sur un exercice de 12 mois au lieu de 9 mois en 2016, ce qui explique l'augmentation de 33,33 % par rapport à la subvention accordée en 2016.

La participation de Bordeaux Métropole représente 4.29 % du budget global (annexe 2 à la convention).

Les principaux indicateurs financiers de l'organisme sont les suivants :

	Budget N	Budget 2016	Réalisé 2015
Charges de personnel / budget global	31,88 %	21.26%	12,90 %
% de participation de BM / Budget global	4,30%	4.4%	10,02 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	70,91 %	80.53%	56,25 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 22 mars 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dossier de demande d'aide présenté par le pôle Alpha route des lasers et des hyperfréquences est recevable dans la mesure où il participe au développement économique de l'agglomération tout en répondant aux attentes de la feuille de route économique adoptée le 16 décembre 2016.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 57 000 € en faveur de l'association ALPHA pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 6574 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **4 JUILLET 2017** **PUBLIÉ LE :** **4 JUILLET 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS